

Gestion de patrimoine TD

Conseils de placement privés

Nous sommes heureux de vous offrir un guide explicatif des nouveaux renseignements qui figurent sur votre relevé de compte

À Conseils de placement privés, notre priorité consiste à vous aider à atteindre vos objectifs financiers et à surveiller les progrès accomplis en ce sens.

Les clients nous disent que pour eux, l'important est de comprendre l'état de leurs placements et de connaître leur rendement et les coûts associés, à l'aide d'un langage clair et simple.

En tenant compte de ces objectifs et des commentaires formulés par les clients, nous avons entièrement repensé les relevés de compte pour y inclure des renseignements plus détaillés, dans un format plus simple et pertinent. De nouveaux renseignements ainsi qu'un historique du compte à partir du 1^{er} janvier 2012 (ou depuis l'ouverture subséquente du compte) vous offriront un portrait détaillé et à plus long terme de votre expérience de placement.

Ces améliorations témoignent de notre engagement envers vous et visent à rehausser la qualité et la constance de tous les renseignements qui vous sont fournis, notamment ceux disponibles en ligne sur CourtierWeb^{MC}, ceux qui figurent sur vos relevés de compte améliorés et ceux que vous offre votre conseiller en placement.

Pour répondre à vos besoins et à ceux de vos proches, nous continuerons à vous apporter notre soutien pour créer un plan de gestion de patrimoine personnalisé qui vous aidera à atteindre vos objectifs en vous donnant accès à tous nos services regroupés sous la bannière Services privés, Gestion de patrimoine TD. Notre approche exhaustive et intégrée à l'égard des services-conseils couvre la planification du revenu de retraite, la succession d'entreprise, la philanthropie, la planification fiscale, les services successoraux, les fiducies et les solutions de crédit complexes.

Nous vous remercions sincèrement de nous faire confiance pour la gestion de votre portefeuille. Si vous avez des questions sur votre nouveau relevé ou souhaitez en savoir plus sur les autres ressources disponibles, veuillez communiquer avec votre conseiller en placement.

De l'information supplémentaire est également fournie :

- Aperçu du fonds pour les plans d'investissement systématique
- Cycles de règlement d'opérations plus courts et ce que cela signifie pour vous
- Renseignements sur le risque lié à l'effet de levier
- Divulcation de renseignements des initiés et des actionnaires importants
- Changements apportés au Barème des taux d'intérêt et des frais de service

Pour recevoir vos nouveaux relevés par voie électronique et accéder à de nombreux autres services utiles, vous pouvez vous inscrire aux services en ligne CourtierWeb^{MC} en communiquant avec votre conseiller en placement. Si vous êtes déjà inscrit au service en ligne CourtierWeb^{MC}, vous pouvez choisir un autre mode de livraison dans les CyberServices en sélectionnant l'onglet Documents.

Les CyberServices vous offrent :

- une solution commode accessible en tout temps, de n'importe où, et des avis par courriel lorsque vos documents sont prêts;
- toute la souplesse voulue pour consulter, télécharger et imprimer vos relevés de compte, avis d'exécution et documents fiscaux;
- la tranquillité d'esprit de vous savoir protégé par la garantie de sécurité des services mobiles ou en ligne de la TD.



Renseignements plus pertinents dans un format plus simple

Quelques nouveautés du relevé de compte amélioré :

Aperçu de votre compte

Valeur de votre compte au 30 jun 2017
425 728,96 \$

⚠ Renseignements importants

Veuillez prendre connaissance des renseignements importants sur votre compte qui figurent à la page 4.

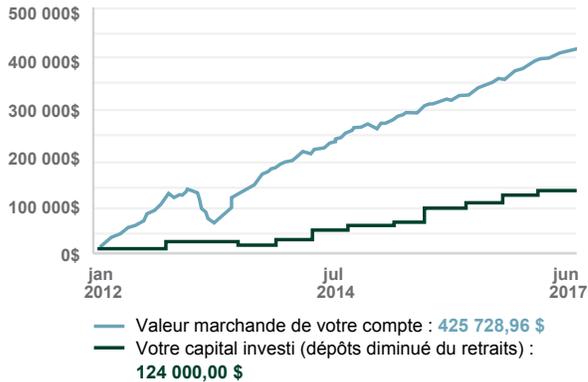
	Période actuelle (1 jun - 30 jun 2017)	Période précédente (1 mai - 31 mai 2017)	12 derniers mois (1 jul 2016- 30 jun 2017)	Depuis le 1 jan 2012 (1 jan 2012-30 jun 2017)
Solde initial	420 054,14 \$	410 223,78 \$	380 224,36 \$	0,00 \$
Dépôts ou cotisations	1 100,00 \$	5 000,00 \$	6 100,00 \$	125 000,00 \$
Retraits	-500,00 \$	0,00 \$	-500,00 \$	-1,000,00 \$
Variation de la valeur de votre compte	6 074,82 \$	4 830,36 \$	39 904,60 \$	301 728,96 \$
Solde final	425 728,96 \$	420 054,14 \$	425 728,96 \$	425 728,96 \$

► Pour en savoir plus sur ce qui est inclus dans les dépôts, cotisations et retraits de l'aperçu ci-dessus, consultez la section Définitions.

► Dollars américains convertis en dollars canadiens à un taux de 1,25 au 30 jun 2017

Rendement de votre compte

La valeur de votre compte a changé de 301 728,96 \$ depuis le 1 jan 2012



Vos taux de rendement personnels au 30 jun 2017

12 derniers mois	3 dernières années	5 dernières années	Depuis le 1 jan 2012
4,10%	6,70%	9,50%	9,10%

Le taux de rendement personnel correspond au rendement en pourcentage total obtenu sur les placements détenus dans votre compte. On entend par « rendement en pourcentage total » les gains et pertes en capital réalisés et non réalisés cumulatifs d'un placement ainsi que le revenu tiré du placement sur une période donnée, exprimés en pourcentage.

Le taux de rendement personnel est calculé à l'aide de la méthode de pondération en fonction du capital investi. Contrairement aux autres méthodes de calcul du taux de rendement, celle-ci tient compte des dépôts et des retraits que vous avez effectués ainsi que du rendement de vos placements sur une période donnée, après déduction des frais. Les taux de rendement sont fournis sur une base annualisée, à l'exception des rendements qui reflètent une période de moins d'un an.

A **Aperçu de votre compte** — Expose la valeur totale des placements détenus dans votre compte et donne des renseignements sur les cotisations et les retraits effectués au cours de la période présentée. Cette rubrique inclut également la valeur de votre compte qui figurait sur votre dernier relevé ainsi que les cumuls sur 12 mois et depuis le 1^{er} janvier 2012 (ou depuis l'ouverture subséquente du compte).

Remarque : Sur les prochains relevés, la colonne affichant le cumul de votre compte sur 12 mois (1^{er} juillet 2016-30 juin 2017) sera remplacée par une colonne présentant le cumul annuel. En décembre, la colonne du cumul annuel contiendra les données sur 12 mois pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

B **Rendement de votre compte** — Expose les montants du capital investi (les dépôts moins les retraits) entre le 1^{er} janvier 2012 (ou depuis l'ouverture subséquente du compte) et la fin de la période présentée. Ces données offrent une perspective à long terme du rendement de votre compte.

Remarque : Les données sur le rendement ne sont représentées sous forme graphique que si votre compte est ouvert depuis au moins deux mois.

C **Vos taux de rendement personnels** — Correspondent aux taux de rendement pondérés en fonction du capital investi; ils sont exprimés en pourcentage et reflètent les gains et les pertes en capital réalisés sur vos placements. Le calcul tient aussi compte du montant et du moment de tous les mouvements de trésorerie entrants et sortants de votre compte pour exposer fidèlement vos **taux de rendement personnels**.

Détail des frais

Description	Période actuelle (1 jun - 30 jun 2017)	Cumul annuel(\$) (1 jan - 30 jun 2017)	12 derniers mois (1 jul 2016- 30 jun 2017)
Frais que vous avez payés			
Frais d'exploitation			
Frais d'administration	225,00	225,00	450,00
Frais de retrait	25,00	25,00	75,00
Autres frais d'exploitation	5,00	5,00	10,00
Taxes sur les frais d'exploitation	33,15	33,15	69,55
Total des frais d'exploitation	\$288,15	\$288,15	\$604,55
Frais de négociation			
Commissions	525,00	525,00	925,00
Total des frais de négociation	525,00 \$	525,00 \$	925,00 \$
Frais payés à d'autres parties			
Frais de rachat	200,00	200,00	600,00
Total des frais payés à d'autres parties	200,00 \$	200,00 \$	600,00 \$
Total des frais que vous avez payés	1,013,15 \$	1,013,15 \$	2 129,55 \$
Rémunération que nous recevons de tiers			
Commissions de suivi	120,00	120,00	180,00
Commissions sur nouvelles émissions	200,46	200,46	200,46
Autres commissions	150,40	150,40	250,60
Rémunération totale reçue d'autres parties	270,40 \$	470,86 \$	631,06 \$

Définitions

Explication des termes utilisés dans le tableau ci-dessus

Les frais de rachat sont exigibles lorsqu'un placement de votre portefeuille est vendu avant l'expiration du délai fixé pour les frais de rachat. Ces frais ne sont pas facturés par Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD, mais par la société émettrice (p. ex. une société de fonds communs de placement).

Les commissions de suivi sont versées par la société émettrice (p. ex. une société de fonds communs de placement) à Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD pour la prestation des conseils et des services que vous recevez. La commission de suivi ne vous est pas directement imputée, mais elle réduit le rendement du placement.

Les commissions sur les nouvelles émissions sont versées à Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD par la société qui a émis les titres en contrepartie de nos services. Elles ne vous sont pas directement imputées et ne modifient pas nécessairement le rendement de vos placements.

D'autres commissions sont versées à Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD par la société qui a émis les titres (p. ex. une société de fonds communs de placement) en contrepartie de nos services. Elles ne vous sont pas directement imputées et peuvent modifier ou non le rendement de vos placements.

D **Détails des frais** — Résume les coûts de placements que vous avez payés. **Seuls les éléments applicables aux activités de votre compte s'afficheront sur votre relevé.**

Les frais d'exploitation varient selon le type de compte (compte transactionnel ou compte à honoraires) et peuvent comprendre les suivants :

- Frais de gestion de placement facturés, exprimés en pourcentage de l'actif total du compte
- Intérêts débiteurs accumulés
- Taxes appliquées aux frais d'exploitation, soit la TPS et la TVQ ou la TVH

Les frais de négociation comprennent les commissions versées à Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD en contrepartie des opérations effectuées dans votre compte, Les frais payés à des tiers, comme les frais de rachat anticipé, sont imputés par la société émettrice sur les fonds vendus au cours d'une période donnée.

E **Rémunération que nous recevons de tiers** — Indique toute commission que nous verse l'émetteur de certains produits, comme les fonds communs de placement ou les nouvelles émissions. Vous en saurez plus sur ces montants en consultant les définitions qui figurent sur le relevé.

Remarque : La colonne affichant le cumul de votre compte sur 12 mois (1^{er} juillet 2016 - 30 juin 2017) ne figurera plus sur les prochains relevés. En décembre, la colonne du cumul annuel contiendra les données sur 12 mois pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Renseignements importants pour les titulaires de compte

Aperçu du fonds pour les plans d'investissement systématique

Pour éclairer vos décisions de placement, nous vous fournirons un exemplaire de l'Aperçu du fonds lors de tout nouvel achat de fonds communs de placement. Vous y trouverez des renseignements sur les placements, les facteurs de risque, le rendement passé et les coûts du fonds.

Pour tout achat ultérieur visant le même fonds dans le cadre d'un plan d'investissement systématique (PIS), l'Aperçu du fonds ne sera pas offert, à moins que la TD choisisse de vous en donner un autre exemplaire. Voici les options vous permettant de commander sans frais l'Aperçu du fonds :

- Communiquez avec votre conseiller en placement au numéro de téléphone ou à l'adresse postale indiqués sur votre relevé de compte de Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD.
- Envoyez une demande par courriel à td.waterhouse@td.com.
- Soumettez une demande en ligne sur le site sedar.com.

Remarque : En cas de fausse déclaration dans le prospectus, la notice annuelle, l'Aperçu du fonds ou les états financiers pour les achats de fonds communs de placement effectués au moyen d'un PIS, vous bénéficiez d'un droit d'action en dommages-intérêts ou de résiliation. Aussi, vous pouvez mettre fin à votre PIS en tout temps.

Cycles de règlement d'opérations plus courts

Le 5 septembre 2017, le secteur des services financiers en Amérique du Nord fera l'objet de changements visant à raccourcir le cycle de règlement des opérations pour certains types de titres, comme les actions, les obligations de société, les obligations gouvernementales à long terme et les fonds communs de placement. Le cycle de règlement passera de trois à deux jours ouvrables suivant l'opération.

Il est important pour vous de considérer cette information si vous souhaitez obtenir les fonds issus de la vente d'un titre ou confirmer que votre compte contient les fonds nécessaires à une opération d'achat. Pour en savoir plus sur les options qui s'offrent à vous, comme le virement électronique de fonds pour transférer de l'argent rapidement et facilement, communiquez avec votre conseiller en placement.

Renseignements importants sur le risque lié à l'effet de levier

L'utilisation de fonds empruntés pour financer l'achat de titres implique un risque plus important qu'un achat fait uniquement avec des liquidités.

Si vous empruntez des fonds pour acheter des titres, votre responsabilité de remboursement du prêt et de paiement de l'intérêt exigible selon les exigences du prêt ne change pas, même si la valeur des titres achetés est en baisse.

Une stratégie de placement axée sur des fonds empruntés peut entraîner des pertes beaucoup plus importantes qu'une stratégie ne faisant pas appel à l'emprunt.

Divulgaration de renseignements des initiés et des actionnaires importants

Afin de maintenir l'égalité des chances pour tous les investisseurs, la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières exige que les initiés et les actionnaires importants des sociétés cotées en bourse divulguent leur statut à l'ouverture d'un compte de courtage et qu'ils communiquent tout changement de statut dès qu'il survient.

De plus, les initiés et les actionnaires importants sont tenus de divulguer leur statut lorsqu'ils passent des ordres à une bourse ou à un marché canadien sur des actions et des options émises par la société à laquelle ils sont associés, ou qui sont liées à celle-ci.

Cette même exigence de déclaration s'applique à une personne qui détient une autorisation de négociation ou une procuration pour le compte d'une autre personne et qui passe des ordres au nom du titulaire du compte, lorsque l'une ou l'autre de ces personnes est un initié ou un actionnaire important des titres de l'émetteur. Cette exigence s'applique également si un initié ou un actionnaire important a un intérêt financier à l'égard d'un compte.

Changements apportés au Barème des taux d'intérêt et des frais de service

À compter du 15 septembre 2017, le seuil de l'actif pour les « frais annuels de tenue de compte » passera de 100 000 \$ à 250 000 \$ pour le compte d'un ménage de Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD.

Les frais annuels minimaux de tenue de compte de 250 \$ s'appliqueront à tous les comptes non enregistrés, selon la valeur des actifs du ménage détenus en date du dernier jour de février de chaque année. Si la valeur totale des actifs du ménage est inférieure à 250 000 \$, chaque titulaire de compte au sein du ménage se verra imputer les frais applicables en mars.

Services privés, Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD (une division de TD Waterhouse Canada Inc., membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée, Gestion de patrimoine TD (offerts par Gestion privée TD Waterhouse Inc.), Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.